



Paris, le 12 juin 2009

Retour sur les Annonces de la Direction

(réunion « point sur les SIP » dite « informelle » du 27 avril 2009, CTPL du 28 avril 2009, audience auprès du receveur du 26 mai 2009, comité paritaire Document Unique)

Que de réunions d'informations ! Bien souvent nous avons le sentiment que la Direction confond Communication et Dialogue !

Ce que nous avons retenu :

FORMATION :

Le CTPL était l'occasion de présenter l'activité 2008 du Centre de Formation (Bouvines).

Le fait marquant :

En 2008, 40% de reports de stage, ce qui rend le travail du CFP problématique. Parce que les stages sont imposés aux collègues, à des dates qui ne leur conviennent pas (congés prévus), ou dans des pointes d'activité rendant difficile leur absence dans le service.

Nous avons donc insisté pour que la formation ne soit pas imposée (des cas nous avaient été signalés), et soit accompagnée par le correspondant formation du service pour gérer au mieux toutes les contraintes de planning. Nous revendiquons le choix des DATES de stage.

Le résultat, une note un peu sèche de la Direction, qui interdit le report sur une date ultérieure du stage, celui-ci étant systématiquement annulé en cas d'empêchement, mais qui affirme le caractère volontaire de la formation. Personne ne peut se trouver inscrit d'office !

Il faudra donc étudier de près le nombre d'annulations de stages au CFP l'année prochaine.

Le Droit Individuel de Formation, soit 2 jours réservés chaque année, que l'on peut cumuler, a été dénié à 5 des 7 collègues qui en demandaient sa mise en œuvre. Etonnement, puisque s'il est individuel, on peut espérer que c'est à l'agent de juger de sa nécessité. La réponse de l'Administration, c'est que les demandes recoupaient des offres de formation Magellan en ligne ou des formations Concours du CFP.

A surveiller là aussi.

Présentation du rapport d'activité 2008 :

Elle donne l'occasion au Receveur de regretter la dégradation de l'accueil (mesurée selon les critères

POUR NOUS CONTACTER :

☎ Répondeur : 01 55 80 66 44

sudtresor.750@cp.finances.gouv.fr

Lionel HAMON- TP CAS ☎ 01-40 33 21 38

Elisabeth VERET- Site Réaumur ☎ 01-55-80-87-08

Nicolas CHAMBON - TP 14eme ☎ 01-56-53-68-61

Isabelle ELAZZAOUI - DIT Montreuil ☎ 01-49-20-55-23

NOS PERMANENCES

Lundi Après-Midi / Mercredi

(local RGF- pièce 130 –Mezzanine)

Edito Tract Juin 09

Ainsi donc, une fois de plus notre Direction confond dialogue constructif avec les Organisations Syndicales et communications informelles... Que dire de plus, si ce n'est dénoncer cette attitude qui consiste systématiquement à nous mettre au pied du mur de décisions qui sont unilatéralement prises !

Comment donner un sentiment de confiance aux agents de la RGF quand à la bonne marche de la fusion dès lors que les interrogations que ces derniers font passer, via les Organisations syndicales, restent sans réponse...

Pour Sud Trésor Paris, l'affaire ne fait aucun doute que nos remarques ne comptent pour rien...

Les demandes d'audiences jusque là accordées par le Receveur concernant divers problèmes, dont le plus actuel et non moins important, à savoir la création d'une Trésorerie des Produits Divers, restent calquées sur le modèle des « grands messes ». On a vu ce que cela donnait en terme d'efficacité et de dialogue social !

Dès lors nous devons plus que jamais rester mobilisés et vigilants à l'heure où notre Filière Gestion Publique semble l'objet d'attaques profondes de la part de la DGFIP.

En effet, que penser de la note de Philippe Parini en date du 28 mai 2009 concernant le renforcement du partenariat entre ordonnateurs et comptables hospitaliers ?

Cette note précise que dans le cadre du renforcement des responsabilités conférées aux ordonnateurs hospitaliers, un resserrement des liens entre ordonnateurs et comptables publics est souhaitable. Jusqu'à d'ailleurs désormais « solliciter l'avis de l'ordonnateur hospitalier pour l'évaluation régulière de la performance de chaque comptable en charge de la gestion comptable d'au moins un EPS important » Quid donc de la séparation de l'ordonnateur et du comptable et du décret de 1962 portant règlement de la comptabilité publique ? Serait-ce la fin de ce décret fondateur de nos missions ? Un tel exemple n'est-il pas de nature à aiguïser l'appétit des autres ordonnateurs de la filière Gestion Publique ?

Cette note risque d'être un fâcheux précédent si nous ne défendons pas énergiquement nos valeurs et nos missions.

« charte Marianne »), même si pour lui « tout ça est normal », puisque nous étions « trop bons » précédemment.

Est-ce vraiment ça ? C'est plutôt inquiétant avant les fusions effectives. L'automne va être chaud.

Le CTPL fut informé de la mise en place du Document Unique prévu par la Loi de 1983. C'est le recensement par Unité de Travail de tous les risques professionnels.

Pressons-nous donc! Les fiches sont déjà arrivées dans les services, mais sans qu'ait été faite en comité paritaire, comme l'exige la Loi, la définition de l'Unité de Travail (poste, service, pièce ?...)

Le SIP parisien du 5eme :

Net sentiment qu'il essuie les plâtres.

Ainsi, la discussion en CTPL sur les Ponts Naturels a été l'occasion de dénoncer l'abus de droit consistant à interdire aux agents Trésor du 5eme le pont naturel du 22 mai 2009 que l'administration leur avait fait voté. Campagne IR en plein boum, nous a-t-on répondu. Voilà ce qu'est la fusion, le Trésor en fantassin léger du CDI. Voilà ce qui attend les prochains SIP. Cette première dérogation ne va pas dans le bon sens.

Accueil sécurisé au SIP 5eme → rien n'est prévu pour la destruction des images vidéo dans les 48 heures réglementaires. Souriez, vous êtes filmés

Les SIP de fin d'année (décembre): les 6eme et 7eme, sur le bâtiment historique de St Sulpice. Plein de plomb, d'où les retards dans le chantier.

Résultat : 10m² par personne. On nous explique que c'est à population constante (sous-entendu : avec les diminutions d'effectif, ça va coller). Le bâtiment sera sombre, caractéristique des pièces gagnées côté Chapelle et conséquence de l'installation des parcours sécurisés.

Abandon de l'organisation en plateaux au profit d'unités de travail plus humaines, absence des marguerites téléphoniques : les agents parisiens ne les souhaitent pas, une enquête en ce sens a été remontée à la Direction Générale, qui a entériné.

L'enSIPage du 1^{er} janvier 2010 : les deux trésoreries TP Centre et 14eme, fusionnées sous l'égide d'un Receveur appelé Parini, aux 1^{er} janvier 2007 et 2008 respectivement.

Il y a eu des emplois supprimés lors de la fusion des Trésoreries. Seront-ils réintégrés avec leur

éclatement ? Le receveur reconnaît que la « question se pose ».

La « problématique » de l'éclatement oblige au passage en SIP au 1^{er} janvier, applications informatiques obligent.

La moitié des agents de la TP Centre s'installeront par vague rue Michel Lecomte, peu en janvier, l'amiable en septembre 2010, le contentieux au printemps 2011. L'arriéré du contentieux restera géré par la part 1^{er}-2eme de la TP Centre, dont le déménagement rue de la Banque est prévue en 2011. Ce qui imposera de doubler certains emplois (caissiers, comptables..)

Dans le 14eme, la question jusqu'au dernier moment a été « qui assure l'accueil » ? Montparnasse ou Alésia ? C'est Alésia, donc au 1^{er} étage, mais dans moins d'espace. Les plans proposés indiquaient un passage pour les convoyeurs de fonds par l'accès du Personnel. Nous avons signalé le danger. Il semble que depuis le Commissaire soit intervenu.

Pour la TP des EPL, elle devra s'installer provisoirement au rez-de-chaussée de la rue Bénard, y assurer l'accueil et tenir la caisse. Provisoirement, puisque la Direction souhaite « une synergie de regroupement des postes Gestion Locale »

Nous avons demandé où et dans quelles conditions travaillera, une fois le site rue Bénard fermé, notre collègue chargée de l'entretien des locaux. Pas de réponse.

Et ensuite ? Tous les ingrédients sont là pour une situation « Pôle emploi », en grève ce jeudi 18 juin pour la défense de leurs conditions de travail :

- Une situation des contribuables qui se dégradent,
- des suppressions d'emplois,
- des fermetures de sites,
- un accueil unique générateur de stress,
- des métiers trop différents pour être solubles dans le SIP.

Six mois après la « fusion », les syndicats de Pôle Emploi demandent un moratoire sur la fusion ANPE - ASSEDIC et appellent à une journée de grève unitaire ce jeudi 18 juin.

Certains appellent même au départ de leur président, pour cause d'autoritarisme, d'hypercentralisation des décisions, de non respect des partenaires sociaux.

(Info Journal gratuit Métro et Les Echos du jeudi 11 juin 2009)